

Le Compagnonnage

Parmi les propos de Seïdina Ahmed Tidjani (qu'Allah sanctifie son précieux secret), il a dit :

« Une règle : Sache qu'Allah -Glorifié et Exalté- a décrété dans Sa Préscience et dans Sa Volonté établie, que le flux parvenant à sa créature et faisant partie des effusions de Sa Miséricorde en chaque époque, s'écoule à travers l'élite particulière d'entre Ses créatures parmi les prophètes (sur eux la paix) et les véridiques. Ainsi, celui qui se réfugie auprès des vivants de son époque, parmi l'élite particulière, devient leur compagnon et les suit, s'abreuve auprès d'eux, alors celui-là a réussi à acquérir le flux émanant d'Allah. Quant à celui qui s'est détourné des gens de son époque, se contentant des paroles de ceux qui les ont précédés parmi les saints morts, celui-là est alors scellé du sceau de la privation. Il est à l'image de celui qui s'est détourné du prophète de son époque et de sa loi, se suffisant des Lois des prophètes précédents (sur eux la paix), de la sorte, il est tamponné du tampon de la mécréance. Wa Salem. »

Ensuite il ajouta (qu'Allah sanctifie son précieux secret) :

« La preuve appuyant le fait que le compagnonnage ne peut s'effectuer qu'auprès des vivants ; c'est la parole que le Prophète (que la prière et la paix d'Allah soient sur lui) a dit à Abou Djouhaïfa (qu'Allah l'agrée) : **« Interroge les savants, côtoie les sages et reste en compagnie des Grands (élite) »**. Le savant guide sur la voie du commun, dans le commandement et l'interdiction, permettant le compliment auprès d'Allah et la cessation de toute réprobation à l'encontre du serviteur et sa finalité est le Paradis. Le sage guide vers la proximité d'Allah par le biais de purification des caprices de l'ego ainsi que du suivi des passions et sa finalité est la demeure de la proximité. Quant au Grand, il conduit à Allah par le biais de l'effacement de l'ego, l'éloignement de l'amélioration le concernant en ce qui attire un avantage en ce bas-monde et en l'au-delà, puis contre toute disposition à repousser une nuisance à son encontre en ce bas-monde et en l'au-delà et sa finalité est Allah. »

Ensuite il dit (qu'Allah sanctifie son précieux secret) : « On peut affirmer, à la suite de cela, que le compagnonnage ne peut être que pour le vivant puisqu'on ne peut communément tenir compagnie ou échanger avec le mort ni le côtoyer. »

Précisions : Comme l'ont commenté nombre de savants et de maîtres dans la Tariqa, cela concerne le domaine de l'éducation par l'élévation spirituelle « Tarqiya » qui consiste à élever le disciple jusqu'à ce que ses qualités morales s'identifient à celle du Prophète (que la prière et la paix d'Allah soient sur lui), cela ne peut s'accomplir que sous la direction d'un Wali vivant. Quant à l'instruction spirituelle (Tarbiya) elle peut s'accomplir même par un Wali parmi les morts, mais qui, de son vivant, faisait partie des plus grands Saints. Cheikh Abou-l-Mawahib Chadhili (qu'Allah l'agrée) a dit : **« Il en est qui sont pris en charge par quelque Wali déjà mort, mais qui à partir de la tombe, assure l'instruction spirituelle (Tarbiya) de son disciple, lequel entend ses propos provenant de la tombe. »**

En effet, le cas de ceux qui reçurent une instruction d'outre-tombe est notoire tel le cas de Abou Yazid Bistami (qu'Allah l'agrée) avec l'imam Ja'far Siddiq (qu'Allah l'agrée), Ibn 'Oufba avec le Cheikh Ibn

Wafa, ou encore Abou-l-Hassan Kharraqani (qu'Allah l'agrée) avec Bistami. Le savant de son époque Cheikh Abdelqadir Al Maghribi Al Fesi (qu'Allah l'agrée) a dit : « Les spécialistes ont aussi ajouté que le fait que le vivant puisse tirer profit spirituel d'un maître défunt et que son influx lui parvienne, cela fait parti des faits notoires et reconnus. ». Le maître parfait El Hajj Malick Sy (qu'Allah l'agrée) a dit : « Le Wali parfait peut éduquer spirituellement bien après sa mort. »

Texte tiré et traduit du livre **Djawahirou-l-Ma'ani**
Zaouiya Tidjaniya El Koubra d'Europe

